



<b>Introduction et résumé</b>	1
Soutien à la croissance et à l'emploi	2
Un nouveau paradigme de développement	3
Le 50 <sup>e</sup> anniversaire de l'OCDE	3
Les conséquences du séisme au Japon	3
<b>Soutien à la croissance et à l'emploi</b>	4
Emploi et croissance	4
De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois	4
Égalité des sexes et autonomie économique des femmes	5
Stratégie de croissance verte	6
Échanges commerciaux et emploi	7
<b>Un nouveau paradigme de développement</b>	8
Transparence fiscale	9
Taxation et mobilisation des ressources intérieures	9
Bonne gouvernance et anti-corruption	10
Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	10
<b>Le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OCDE</b>	10
L'Organisation dans le contexte de la Grande récession	10
<b>Conclusion</b>	11

# L'OCDE FACE À LA GRANDE RECESSION

DÉCLARATION DU TUAC EN VUE DU CONSEIL MINISTÉRIEL ET 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OCDE

PARIS 25-26 MAI 2011

## Introduction et résumé

**1** La Ministérielle de l'OCDE célébrant le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation se tient alors que l'économie mondiale lutte pour sortir de la plus grave crise financière et récession économique depuis la Seconde guerre mondiale. La reprise reste inégale et fragile. Les populations et les salariés sont confrontés à des restrictions draconiennes dans les services publics et à de nouvelles suppressions d'emploi, en raison de la réorientation du « consensus de l'OCDE », passant d'une logique de stimulation fiscale à des politiques d'austérité pour une réduction immédiate des déficits. Certains gouvernements s'attaquent aux institutions du marché du travail et à la protection sociale, contribuant ainsi à l'aggravation des inégalités et de l'insécurité à long terme. Loin de proposer « de meilleures politiques pour une vie meilleure », ces mesures risquent de replonger nos économies dans la récession, d'augmenter le clivage social et d'entraîner des troubles sociaux. Par ailleurs, les conséquences du séisme survenu au Japon sont une véritable tragédie humaine qui aura des conséquences économiques graves, que l'on ne mesure pas encore totalement.

**2** Les Ministres sont confrontés à une urgence en matière d'emploi. Le chômage au sein des pays de l'OCDE est 50 % plus élevé qu'en 2008 et les taux de croissance prévisionnels sont trop faibles pour le réduire significativement dans un futur proche. Le nombre de personnes dans le monde vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté de 100 millions depuis la crise. Selon l'OIT 400 millions de nouveaux emplois sont nécessaires pour absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail dans les dix prochaines années. Aujourd'hui, l'économie mondiale est confrontée au risque d'une « génération perdue » de jeunes frappés par le chômage et la vulnérabilité.

**3** Les Ministres doivent également faire face au spectre croissant de troubles sociaux. Les révolutions et les soulèvements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA) sont nés de l'aspiration des peuples à la démocratie, à des gouvernements responsables, à des droits politiques et à la justice sociale. Ces soulèvements ont été attisés par des conditions de pauvreté, d'inégalités extrêmes, de corruption, de chômage et de sous-emploi créées dans un climat associant répression politique et libéralisation économique. Ces exigences et ces préoccupations ne se limitent pas à la zone MENA mais sont représentatives des aspirations des peuples à travers le monde.

**4** L'ampleur du coût économique de la « Grande récession » post-2008 doit remettre en question le paradigme économique du fondamentalisme du marché qui sous-tendait les politiques de nombreux gouvernements et institutions économiques internationales, y compris l'OCDE. La crise aurait dû provoquer une remise en cause et une réforme

radicales des politiques. Le Secrétaire général de l'OCDE reconnaît d'ailleurs que la crise est le reflet d'échecs majeurs en termes de régulation, de surveillance et de gouvernance financière<sup>1</sup>. Le Directeur général du FMI a également conclu que « *le modèle de croissance qui a accompagné la mondialisation était déséquilibré et intenable [et que] les inégalités ont peut-être alimenté ce modèle intenable* »<sup>2</sup>. De plus, les ministres des Affaires sociales des pays de l'OCDE ont identifié le dialogue social comme un facteur clé permettant de stabiliser l'emploi dans un contexte de crise et ont reconnu « *[qu'] il importera de promouvoir un dialogue continu afin de définir les mesures les mieux adaptées aux circonstances de la reprise et au-delà* »<sup>3</sup>.

5 Il est maintenant démontré que l'augmentation des inégalités de revenus, mise en évidence par les travaux de l'OCDE<sup>4</sup>, a été un facteur essentiel de l'effondrement financier<sup>5</sup>. L'augmentation des inégalités a été, dans une assez large mesure, le résultat de la dérégulation et de l'affaiblissement des institutions du marché du travail<sup>6</sup>. Cependant, loin de tirer les leçons de la crise, l'agenda politique actuel représente majoritairement un retour aux politiques inefficaces du passé. Les profits explosent et les bonus des banquiers sont de retour, alors que les salariés perdent leur emploi et que l'on assiste à un affaiblissement des institutions responsables de la protection sociale et du marché du travail.

6 Cette incapacité à tirer les enseignements de la crise est dangereuse. Elle est également en contradiction avec les affirmations de l'Organisation qui prétend élaborer des politiques reposant sur les faits, non des théories. Le TUAC demande aux ministres de saisir l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OCDE pour faire un véritable bilan, réfléchir aux leçons de la crise et élaborer des recommandations politiques tenant compte de cette expérience.

7 Les ministres doivent mener les actions suivantes :

### **Soutien à la croissance et à l'emploi**

- *S'attaquer à la situation critique de l'emploi* : mettre au point un « Pacte pour l'emploi » pour la jeunesse et prendre des mesures permettant à nos économies de revenir au plein emploi, en soutenant la demande mondiale et en s'assurant que le rééquilibrage de la croissance mondiale se fasse à des niveaux globaux de croissance, cohérents avec un retour au plein emploi. Ceci nécessite une politique d'assainissement budgétaire centrée sur la croissance et non sur l'austérité ;
- *Renforcer les institutions du marché du travail* : mettre en œuvre des mesures pour un marché du travail durable et équitable, comme celles recommandées par la Réunion des ministres du Travail du G20, permettant la réduction des inégalités grâce à « *des politiques de salaire minimum et de meilleures institutions en faveur du dialogue social et de la négociation collective* »<sup>7</sup>, élargir le mandat de l'Initiative de l'OCDE pour la parité et prendre des mesures en faveur de l'intégration de cette dimension dans les travaux de l'OCDE.
- *Élargir le débat sur la Stratégie de croissance verte* : intégrer les objectifs d'équité sociale dans les objectifs de base de la Stratégie de croissance verte et mener des recherches plus approfondies sur l'impact sur la société et l'emploi des politiques environnementales telles que la tarification du carbone, en mettant l'accent sur le potentiel de création d'emplois décents, en soutenant la transformation de tous les emplois en emplois pérennes et en réduisant les inégalités ;

1 Déclaration d'ouverture de la Conférence internationale de l'OCDE « La politique de la réglementation à la croisée des chemins : vers un nouvel agenda pour les politiques », octobre 2010.

2 « Développement humain et répartition des richesses », Dominique Strauss-Kahn, Directeur Général, FMI, Agadir, novembre 2010.

3 Communiqué final de la réunion ministérielle de l'OCDE sur les politiques sociales : « Construire un avenir plus juste : le rôle des politiques sociales », paragraphe 21, 2-3 mai 2011.

4 « Croissance et inégalités », OCDE, 2008.

5 « Inequality, Leverage and Crises », Michael Kumhof et Romain Rancière, FMI, novembre 2010.

6 Document d'information pour la réunion des ministres des Affaires sociales de l'OCDE et présentation du Pr. Richard Freeman au Forum de l'OCDE sur les politiques sociales, mai 2011.

7 Réunion des ministres du Travail du G20 à Washington, avril 2010.

- *Redistribuer les gains des échanges commerciaux* : s'assurer que les gains réalisés dans le cadre des échanges commerciaux soient répartis de façon plus large, que les politiques d'ajustement soient intensifiées et que les échanges commerciaux soient menés sur la base du respect de normes du travail internationalement reconnues.

## Un nouveau paradigme de développement

- *Mobiliser des ressources en faveur du développement* : remplir les engagements existants dans le cadre de l'Aide publique au développement (APD) afin de remettre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur la bonne voie, établir une protection sociale minimale universelle et mettre au point des systèmes fiscaux efficaces et progressifs dans les pays en développement ;
- *Soutenir le travail décent* : placer la mise en œuvre des politiques en faveur du travail décent au cœur de la nouvelle approche de l'OCDE en matière de développement, sur la base du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT ;
- *Revoir le Cadre stratégique d'investissement* : effectuer une révision du Cadre stratégique d'investissement, en tenant compte des enseignements tirés de la crise politique de la zone MENA, et renforcer l'accent sur la lutte anti-corruption et la conduite responsable des entreprises, notamment la possibilité d'établir un Point de contact national (PCN) opérationnel dans le cadre des nouveaux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- *Soutenir les nouveaux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* : augmenter les ressources allouées au secrétariat du Comité de l'investissement international, compte tenu de la révision des Principes directeurs et évaluer s'il est nécessaire de mettre en place un nouveau Groupe de travail de ce Comité d'investissement, spécialement dédié aux Principes directeurs de l'OCDE.

## Le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OCDE

- *Tirer les enseignements de la crise* : l'OCDE, qui prétend à une approche factuelle et pragmatique de la formulation des politiques publiques, doit mener une évaluation et une réflexion en profondeur sur les facteurs ayant précipité et fait durer la crise ;
- *Développer l'intégrité, de pair avec l'élargissement* : garantir que l'élargissement de l'OCDE permette d'améliorer l'efficacité de l'Organisation en accordant la priorité au respect des valeurs de base de la démocratie pluraliste et au respect des droits de l'homme, ainsi qu'à une économie de marché concurrentielle ;
- *Renforcer la participation* : approfondir les processus de consultation avec les organismes consultatifs (TUAC et BIAC) afin que l'élaboration des politiques de l'OCDE reflète mieux leurs expériences et apports ;
- *Renforcer la coopération avec l'OIT dans le cadre du G20 et au-delà* : l'OCDE doit élargir son partenariat avec l'OIT par la validation d'un Protocole d'accord révisé.

## Les conséquences du séisme au Japon

8 Le TUAC adresse ses plus sincères condoléances aux victimes du séisme dévastateur survenu au Japon. Il s'engage à soutenir son organisation affiliée, RENGO, dans les efforts de reconstruction du pays, par solidarité avec le peuple et les travailleurs japonais.

9 Le TUAC demande aux ministres :

- D'apporter toute l'assistance possible au Japon sur la base des demandes exprimées par le peuple et le gouvernement japonais ;
- De contrer, de façon coordonnée, toute attaque spéculative sur la devise japonaise.

10 Le TUAC appelle le gouvernement japonais à rendre publiques des informations précises et opportunes sur la situation, tant au niveau des destructions causées par le séisme et le tsunami que de la situation de la centrale nucléaire de Fukushima.

## Soutien à la croissance et à l'emploi

### Emploi et croissance

**11** L'économie mondiale est actuellement confrontée à un double risque : celui d'une interruption prématurée de la relance économique et d'une évolution vers des politiques d'austérité qui paralyseraient la reprise mondiale, et celui d'une croissance déséquilibrée qui provoquerait une reprise sans emploi et ne permettrait donc pas de réduire significativement le chômage. Il est primordial que les gouvernements s'attaquent en priorité à la crise de l'emploi, puis à l'assainissement budgétaire par des mesures permettant d'accompagner et de faire progresser la croissance des recettes à moyen terme.

**12** À court terme (2011-2012), les ministres doivent s'attaquer à la situation critique de l'emploi. Les gouvernements doivent privilégier une reprise plus rapide du PIB et s'assurer que cela se traduit par une croissance de l'emploi. Les gouvernements doivent :

- Mettre en place des politiques de soutien de la demande dans les pays où la reprise n'est pas autoalimentée, jusqu'à ce que le chômage amorce une dynamique de baisse vers son niveau d'avant la crise et, à plus long terme, un niveau de plein emploi ;
- Veiller à ce que la politique d'assainissement budgétaire ne mette pas en péril la capacité à fournir des services publics de qualité, nécessaires à une économie plus juste et plus durable ;
- Mettre au point des dispositifs fiscaux progressifs, intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, progresser dans la mise en place d'une taxation efficace du secteur financier, notamment par une Taxe sur les transactions financières (TTF) ;
- Investir dans des politiques actives pour le marché du travail et mettre en œuvre des projets créateurs d'emplois, en investissant notamment dans des infrastructures vertes et des services publics de qualité dans le secteur social ;
- Accompagner les efforts du G20 pour la création d'un « Pacte pour l'emploi » des jeunes, leur garantissant un emploi ou une formation ;
- Combattre le travail précaire et illégal, qui fragilise la reprise et augmente l'insécurité ;
- Renforcer la coopération entre les ministres du Travail et des Finances et établir rapidement un Groupe de travail du G20 sur l'emploi, incluant les partenaires sociaux et les organisations internationales concernées ;
- Renforcer le dialogue social, notamment la négociation collective afin de garantir une augmentation des salaires corrélée avec l'amélioration de la productivité, et lutter contre les inégalités de salaires entre les sexes.

### De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois

**13** Rendre les économies plus durables, plus équitables et plus compétitives nécessite une main-d'œuvre hautement qualifiée, et d'investir dans les compétences. De nombreux gouvernements ont identifié le développement des compétences comme une priorité stratégique, et pourtant ni les gouvernements, ni les entreprises n'investissent suffisamment dans ce domaine. Entre 1995 et 2007, dans plus de la moitié des 27 pays membres et partenaires de l'OCDE pour lesquels des données existent, les dépenses allouées aux établissements de formation ont augmenté moins rapidement que la croissance nationale. On constate la même tendance pour l'investissement des entreprises en matière de développement professionnel et de compétences. Avant la crise, ces deux secteurs souffraient déjà d'une logique de « financiarisation », plus centrée sur des résultats à court terme que sur un investissement à long terme, ce qui poussait de nombreuses entreprises à diminuer cet investissement.

**14** Il est essentiel que la consolidation budgétaire n'affecte pas les dépenses liées à l'éducation, qui doivent être augmentées à hauteur de la croissance du PIB<sup>8</sup>, afin d'éviter d'im-

8 Proposition du TUAC lors de la Réunion ministérielle de l'OCDE sur l'éducation en 2010.

pacter de façon disproportionnée les populations les plus vulnérables. Il est également nécessaire de faire évoluer les politiques en matière d'éducation et de formation, afin de garantir que les compétences soient mieux utilisées au travail, et de lier la politique de développement des compétences à une démarche plus large d'innovation, de performance des entreprises et de développement économique et social. Il est nécessaire de concevoir des « écosystèmes de compétences », basés sur des « pôles » de compétences dans une région ou un secteur donné, et façonnés par des réseaux croisés d'entreprises, de marchés et d'institutions.

**15** La stratégie en matière de compétences doit également permettre de contrer la polarisation grandissante du marché du travail, caractérisée par des emplois hautement qualifiés et à forte rémunération d'un côté et des emplois peu qualifiés et à faible rémunération de l'autre. Ces derniers sont caractéristiques des entreprises « bas de gamme » qui mettent en œuvre des stratégies de compétitivité uniquement basées sur la réduction des coûts. Dans ces entreprises, la formation concerne principalement le court terme et des tâches bien précises. Les stratégies de formation et d'innovation doivent barrer la route à ce type de démarche, tout en accompagnant les entreprises qui proposent des emplois de meilleure qualité. Les politiques de formation et d'innovation doivent également faire face au risque émergent d'une économie des bas salaires, influencée par les stratégies de compétences et d'approvisionnement mondiales des entreprises, ainsi que par la standardisation du savoir-faire.

**16** Le TUAC demande aux gouvernements :

- D'améliorer les opportunités de formation, notamment la formation professionnelle ;
- De prendre en considération le contexte des relations professionnelles et de travail dans lequel les compétences sont créées et mobilisées ;
- De garantir l'implication des syndicats dans la conception et la mise en œuvre des politiques de formation, ainsi que dans l'évaluation, puis la révision des programmes de formation ;
- De reconnaître et de favoriser l'impact positif que la négociation collective peut avoir sur la participation et l'accès à la formation et à la formation continue ;
- De s'attaquer au problème du sous-investissement en matière de formation dans le secteur privé, en mettant en place des dispositifs incitatifs et de sanction et donc d'encourager les employeurs à augmenter leur investissement et leur engagement en matière de développement des compétences et de formation ;
- De favoriser les environnements de travail performants, qui permettent une meilleure utilisation des compétences ;
- De garantir que la formation professionnelle et les dispositifs de formation permettent d'accompagner la transition vers une croissance verte et une économie à faibles émissions de carbone, et ciblent les populations les plus vulnérables, notamment les personnes les plus touchées par la crise économique et les réformes environnementales ;
- De mettre en place un droit à la formation professionnelle pour les salariés afin de garantir un plus grand nombre de départs en formation et donc de mobilité professionnelle ultérieure.

### *Égalité des sexes et autonomie économique des femmes*

**17** Le TUAC se félicite de la priorité récente accordée à la promotion de l'égalité des sexes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat, à travers le lancement de l'Initiative de l'OCDE pour la parité. Les syndicats travaillent depuis longtemps à la réduction des inégalités hommes/femmes à la fois en matière d'éducation et sur le marché du travail. Le TUAC soutient les objectifs de l'Initiative et se tient prêt à s'associer aux prochaines étapes de ses travaux.

**18** En ce qui concerne l'emploi, la priorité doit être l'identification et la mise au point de politiques visant à s'attaquer aux causes profondes des inégalités, qui ont pour conséquences la concentration des femmes dans les emplois précaires et les différences persis-

tantes et importantes de salaires entre hommes et femmes<sup>9</sup>. En matière d'éducation, la sous-représentation des femmes dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) est un obstacle important à la construction d'une économie de la connaissance soucieuse de l'égalité des sexes et centrée sur les personnes. Les syndicats reconnaissent les progrès accomplis à ce jour, mais soulignent la nécessité pour les gouvernements d'aller plus loin.

**19** De plus, le TUAC souligne que la question des inégalités hommes/femmes est un engagement politique de longue date de l'OCDE. En 2001, les ministres de l'OCDE avaient demandé à l'Organisation d'intégrer les questions de parité dans ses travaux de fond, ce qui avait abouti à la nomination par l'OCDE d'un Coordonnateur pour la parité afin « d'améliorer la qualité des analyses et recommandations stratégiques de l'OCDE auprès des Gouvernements membres en intégrant la question de la parité dans le travail de fond de l'organisation ». Pour le TUAC, cet exercice d'intégration n'a jamais été entrepris.

**20** Le TUAC demande aux ministres d'élargir le mandat de l'Initiative de l'OCDE pour la Parité, d'adopter une approche holistique sur la question des inégalités hommes/femmes et :

- De mener une analyse complète de la discrimination sur le marché du travail, en s'intéressant particulièrement à la concentration des femmes dans les emplois précaires et aux écarts de salaires entre les hommes et les femmes ;
- De mener une évaluation de l'impact des réformes des retraites en fonction du sexe ;
- De reconnaître la nécessité d'adopter des politiques visant à concilier la vie familiale et la vie professionnelle qui reflètent la répartition inégale des responsabilités ménagères et de garde des enfants entre les hommes et les femmes, ce qui signifie investir dans des services publics de qualité ;
- De garantir que les recommandations politiques visant à résoudre les inégalités du marché du travail reconnaissent le rôle de la négociation collective et de l'adhésion à un syndicat dans la diminution des écarts de salaires, et s'engager dans une démarche d'intégration des exemples de bonnes pratiques ;
- De soutenir les politiques, les programmes et les campagnes de sensibilisation et de lutte contre les stéréotypes négatifs, afin d'encourager les filles à étudier les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) ;
- De reconnaître le rôle que joue la violence contre les femmes dans l'exacerbation des inégalités entre les sexes ;
- De mettre en place des processus consultatifs avec les partenaires sociaux, à la fois au niveau de l'OCDE et au niveau national, pour mettre au point des réponses politiques visant à lutter contre les inégalités hommes/femmes dans le domaine de l'éducation et sur le marché du travail, et de reconnaître le lien de causalité entre ces deux domaines ;
- De prendre des mesures en faveur de l'intégration de cette dimension dans les travaux de fond de l'OCDE, conformément aux engagements stratégiques pris par l'OCDE en 2001.

### Stratégie de croissance verte

**21** Le TUAC, comme l'OCDE, reconnaît que le type de croissance économique est au moins aussi important que son volume. Néanmoins, le TUAC s'inquiète sérieusement du fait que la Stratégie de croissance verte n'ait pas réussi à intégrer les objectifs d'équité sociale dans ses objectifs de base, contrevenant ainsi au principe de développement durable. La croissance verte doit disposer de garde-fous internes afin de soutenir la cohésion sociale. Cela nécessite une réflexion différente sur le « changement structurel » exigé de la part des pays, ainsi que sur les effets distributifs des politiques soutenues par cette Stratégie. Par

.....

<sup>9</sup> Un rapport récent de la Confédération Syndicale Internationale (ITUC-CSI) estime à 22,4 %, la différence moyenne de salaire entre les sexes sur la base d'un échantillon de 300 000 individus, dans le cadre d'une étude par auto-déclaration réalisée via Internet en 2007 et sur les 3 premiers trimestres de 2008. L'échantillon couvre 20 pays.

exemple, en ce qui concerne la tarification du carbone, les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir qu'il n'y ait pas de réduction des salaires réels, mais plutôt une réduction des inégalités.

**22** Gérer de façon juste la transformation des sociétés vers des modèles plus durables demande plus que de simplement reproduire d'anciennes politiques d'ajustement structurel. Les gouvernements doivent plutôt soutenir une « transition juste » qui implique un meilleur ciblage des investissements écologiques en faveur des populations les plus touchées par les difficultés économiques, la priorité accordée aux compétences et à la reconversion des salariés dans les secteurs les plus touchés par la crise, et l'ouverture d'un dialogue social avec les syndicats et le patronat sur les défis à relever. Le TUAC salue le soutien apporté par cette Stratégie à des programmes de formation écologique dédiée, mais souligne qu'ils doivent être abordables, que les dispositifs publics doivent être concentrés dans les régions les plus en difficulté et que les programmes doivent être définis en concertation avec les syndicats.

**23** En ce qui concerne le marché du travail, la Stratégie doit se concentrer non seulement sur la création d'emplois, mais aussi sur l'amélioration de la qualité et de l'impact environnemental des emplois actuels. Il est nécessaire de mener des recherches plus poussées afin d'identifier, par exemple, la combinaison énergétique permettant de proposer des emplois décents en termes de salaires, de temps de travail et de normes de sécurité et pouvant aider les personnes à sortir de la pauvreté et les pays industrialisés à sortir de la crise économique.

**24** Le TUAC demande aux ministres de confier à l'OCDE le mandat de :

- Mener un audit de l'équité des retombées combinées des politiques recommandées par la Stratégie de croissance verte, identifier les profils (âge, sexe, compétences, catégorie de revenus) des « gagnants » et « perdants » potentiels dans chaque pays, puis concevoir et mettre en œuvre des politiques d'accompagnement visant à proposer de nouvelles opportunités aux personnes susceptibles d'être impactées négativement par ces mesures.
- Réaliser une étude qualitative des emplois pouvant être créés grâce aux investissements écologiques, en y associant les partenaires sociaux et d'autres acteurs.

### *Échanges commerciaux et emploi*

**25** Le TUAC soutient l'objectif de l'OCDE de redistribution des gains issus des échanges commerciaux et la nécessité de se concentrer sur les coûts et les politiques d'ajustement. Les syndicats, de pays membres ou non-membres de l'OCDE, sont unis dans la poursuite de leurs objectifs – des emplois décents et productifs, la justice sociale, une mondialisation juste – et dans leurs efforts pour s'assurer que les politiques syndicales soutiennent ses objectifs. Ces efforts portent notamment sur le fait de garantir que le système commercial mondial protège les droits fondamentaux des travailleurs, tels que validés dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), qui prévoit que « la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime, et que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes ».

**26** Au fil des décennies, les politiques de libéralisation des échanges commerciaux ont contribué au développement de conséquences négatives pour les salariés, à la fois dans les pays développés et en développement : suppression d'emplois, insécurité du travail et augmentation du travail précaire, diminution du pouvoir de négociation des salariés, érosion des droits syndicaux et des droits de l'homme, etc. Du point de vue des pays en développement, on peut également y ajouter la crainte que les politiques de libéralisation des échanges commerciaux impliquent la création de marchés dans les pays du Sud, tout en permettant que les marchés des pays du Nord restent protégés. Certains pays en développement restent cantonnés dans des économies à faible valeur, faible productivité et faible coût du travail, reflétant ainsi la tendance vers des emplois de plus en plus féminisés et précaires dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.

**27** Le TUAC demande aux ministres :

- De différencier les politiques de libéralisation des échanges commerciaux en fonction du niveau de développement ;

- De soutenir les politiques d'industrialisation qui permettent aux pays en développement de diversifier leur économie ;
- De favoriser des politiques d'échanges commerciaux qui contribuent à la création d'emplois décents, en particulier en termes de protection des droits fondamentaux des travailleurs, et d'encourager la mise en place d'un Groupe de travail au sein de l'OMC avec cet objectif précis ;
- De mener une évaluation d'impact *ex ante* des effets sur l'emploi et de prendre les mesures permettant de les éviter ou de modifier les politiques concernées, lorsque les résultats montrent la probabilité de suppressions d'emplois ou de bouleversements économiques, plutôt que de se contenter de mesures d'atténuation *ex post*.

## Un nouveau paradigme de développement

**28** Le TUAC salue l'engagement envers un nouveau paradigme de développement, passant d'une logique d'efficacité de l'aide à une logique d'efficacité du développement, et centré sur l'intégration d'une perspective de développement dans des politiques économiques, sociales et environnementales adaptées et intégrées. Cependant, cela ne doit pas servir d'excuse aux gouvernements pour revenir sur leurs engagements en matière d'Aide publique au développement (APD).

**29** Le contexte socio-économique actuel a eu des conséquences profondes sur l'ensemble des pays du monde : hausse du chômage, sous-emploi, inégalités et troubles sociaux. Les probabilités d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de faire progresser l'Agenda pour le travail décent ont diminué dans un contexte de crises multiples : financière, économique, énergétique, alimentaire et climatique. Les chances d'atteindre à court terme une croissance solide et universelle sont menacées par le virage prématuré pris par de nombreux gouvernements vers l'assainissement budgétaire et le recours inadéquat à des politiques d'austérité. Il aurait plutôt fallu s'orienter vers un modèle de croissance plus exhaustif, tel que le demandait le mouvement syndical à l'échelle internationale.

**30** Le nouveau paradigme doit refléter la nature évolutive de l'économie mondiale et sortir des logiques de catégorisation des pays entre les « donateurs » et les « bénéficiaires » de l'APD. Il doit être basé sur une cohérence politique qui s'articule autour de la nécessité d'emplois décents, de protection sociale et de bonne gouvernance, sur la base d'un État responsable et démocratique. Le TUAC demande aux ministres :

- D'honorer les engagements existants dans le cadre de l'Aide publique au développement (APD) afin de remettre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur la bonne voie, d'établir un Socle de protection sociale et de mettre au point des systèmes fiscaux efficaces et progressifs dans les pays en développement ;
- De faire de la création d'emplois décents un objectif explicite des politiques d'aide et de développement, afin d'accélérer notamment la réalisation de l'OMD 1 : fournir un emploi à temps plein décent et productif à tous, notamment les femmes et les jeunes ;
- De soutenir l'Initiative en faveur d'un Socle de protection sociale, proposée par l'OIT et les ministres du Travail du G20, en garantissant un financement multilatéral et bilatéral adapté ;
- D'intégrer la question de la parité dans tous les domaines politiques de l'OCDE liés au développement ;
- De s'assurer que le Cadre stratégique d'investissement reflète les enseignements tirés de la crise politique de la zone MENA et renforce l'accent mis sur la lutte anti-corruption et la conduite responsable des entreprises, notamment la possibilité d'établir un Point de contact national (PCN) opérationnel dans le cadre de la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- De reconnaître l'importance d'un environnement propice permettant aux syndicats et autres organisations de la société civile d'agir comme acteurs indépendants du développement à part entière.

## Transparence fiscale

**31** La transparence fiscale est primordiale pour assurer la responsabilisation des gouvernements. C'est un des points clés du Processus d'évaluation mutuelle du G20, des Rapports du FMI et de la Banque mondiale sur l'Observation des normes et des codes, et au niveau de l'OCDE, des travaux du Réseau des Hauts responsables du budget. La transparence fiscale permet d'établir des projections budgétaires à long terme sur l'impact fiscal des politiques publiques, notamment sur la pauvreté et les inégalités de revenus, et également de mesurer le passif éventuel de l'État vis-à-vis du secteur privé, pour lequel l'impact budgétaire dépend de futurs risques financiers, sociaux, environnementaux et politiques (entre autres, les partenariats public-privé et les garanties de l'État envers les banques privées).

**32** Néanmoins, dans de nombreux pays, on s'inquiète du fait que le « montage institutionnel » retenu en matière de transparence fiscale retire le processus budgétaire du périmètre de contrôle des organes élus démocratiquement – notamment le législateur – pour le confier à des experts « indépendants ». Par exemple, l'OCDE recommande de recourir à des institutions ou des commissions fiscales, auxquelles le gouvernement accorde une autonomie en matière d'évaluation et de suivi du processus budgétaire. Le TUAC reconnaît que la prévision macroéconomique et l'évaluation de la performance budgétaire doivent être réalisées hors de tout conflit d'intérêt et protégées de toute influence politique ou économique. Cependant, la création d'organes de surveillance indépendants disposant de mandats élargis sur le budget va à l'encontre des principes démocratiques et de responsabilité publique.

**33** Le TUAC demande aux gouvernements :

- De respecter les principes démocratiques de base, notamment la responsabilité devant le parlement, lors du montage budgétaire institutionnel en matière de transparence fiscale ;
- De garantir la responsabilité publique, notamment en ce qui concerne les ressources du gouvernement pour le développement.

## Taxation et mobilisation des ressources intérieures

**34** Résoudre l'inadéquation des ressources de financement du développement est une priorité majeure. Les économies en développement doivent être en mesure de protéger et, au fur et à mesure de la croissance et du développement, d'élargir leur base imposable afin de financer correctement des services publics et une protection sociale de qualité, et avec le temps, de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Il est primordial que les pays en développement renforcent leur propre capacité institutionnelle et réglementaire à développer une base imposable intérieure solide. Un système fiscal intérieur fort renforce la gouvernance publique et la responsabilité du gouvernement, réduit l'économie informelle, et permet de lutter contre la corruption du secteur public et du secteur privé. Cependant, il doit être orienté vers le développement et contribuer à une meilleure redistribution au sein de la société et à une réduction des inégalités de revenus.

**35** Il est également nécessaire d'aborder la question de l'importance des flux nets de capitaux des pays en développement vers les économies de l'OCDE. Des ressources financières vitales quittent les pays en développement par de nombreuses voies : modalités commerciales défavorables, service de la dette, arbitrage fiscal et évasion fiscale, coûts de transfert de la part des sociétés multinationales, et flux illicites issus de la corruption, d'activités criminelles ou de l'économie souterraine. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, piloté par l'OCDE, a fait quelques progrès dans la lutte contre l'évasion fiscale et les centres financiers offshore, mais il reste encore beaucoup à faire.

**36** Le TUAC demande aux gouvernements :

- De soutenir les programmes de renforcement des capacités, comme ceux prévus dans le cadre du Dialogue fiscal international mis en place par l'OCDE ;
- De mettre en place une Taxe sur les transactions financières (TTF), qui serait une nouvelle source de financement des économies en développement, et de soutenir les propositions en faveur de l'organisation rapide d'une conférence du G20 pour faire avancer les discussions sur ce dossier.

## Bonne gouvernance et anti-corruption

37 Le TUAC salue les efforts de l'OCDE pour intensifier l'accent mis sur la lutte contre la corruption et pour la transparence, notamment la mise en place de l'Initiative clean.gov.biz qui recouvre la corruption du secteur public et du secteur privé, suite aux engagements pris par les ministres lors de l'adoption de la Déclaration sur la probité, l'intégrité et la transparence dans la conduite des affaires et de la finance internationales (PIT).

38 Le TUAC demande à l'OCDE :

- De continuer ses efforts de sensibilisation visant à élargir le nombre de signataires de la Convention de l'OCDE contre la corruption afin d'y associer les principales économies émergentes et notamment la Chine ;
- De renforcer l'accent mis sur la lutte contre la corruption dans les Examens des politiques de l'investissement publiés par l'OCDE.

## Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

39 Les nouveaux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales doivent constituer une nouvelle étape clé dans les efforts mondiaux visant à faire cesser les déficits de gouvernance et à améliorer les normes de gestion responsable des entreprises. Dans les prochains mois, il est primordial que l'OCDE tire avantage de l'impulsion politique générée par la mise à jour de ces Principes. En tout premier lieu, l'OCDE doit envoyer un signe politique de son engagement à faire appliquer ces nouveaux Principes directeurs, en augmentant les ressources allouées au secrétariat du Comité d'investissement, proportionnellement aux nouveaux engagements pris.

40 Le TUAC demande à l'OCDE :

- D'augmenter les ressources mises à la disposition du secrétariat du Comité d'investissement (à la fois pour la Partie I du budget et pour les Contributions volontaires) afin de garantir sa capacité à mettre en œuvre les nouveaux engagements, notamment en termes de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'apprentissage mutuel, y compris par le biais d'évaluation par les pairs, et de mise au point d'un agenda proactif ;
- De revoir les structures du Comité d'investissement afin d'évaluer si elles sont adaptées à la mise en œuvre de ces nouveaux engagements, et s'il est nécessaire de mettre en place un Groupe de travail du Comité d'investissement dédié aux Principes directeurs de l'OCDE pour les EMN ;
- D'établir une cohérence politique interne et de s'assurer que les autres politiques et programmes de l'OCDE liés à l'investissement ou au développement assurent la promotion des nouveaux Principes directeurs, conformément aux engagements de l'OCDE et du G20 en faveur de la promotion de l'investissement responsable ;
- De renforcer les processus de consultation du TUAC, du BIAC et d'OECD Watch et de mettre en place des structures spécifiques permettant de garantir leur participation dans les activités d'apprentissage mutuel, notamment les évaluations menées par les pairs, et dans la mise au point d'un agenda proactif de promotion des nouveaux Principes directeurs.

## Le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OCDE

### L'Organisation dans le contexte de la Grande récession

#### Risques sociaux

41 Le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OCDE a lieu alors que ses États membres luttent pour sortir de la plus grave crise financière et récession mondiale depuis la Seconde guerre mondiale. Les taux de chômage au sein de l'OCDE en 2011 sont supérieurs de 50 % à ceux de 2008. La décision de nombreux gouvernements de recourir à des politiques d'austérité risque d'augmenter plus encore le chômage. L'insécurité en matière d'emploi est importante, en particulier chez les jeunes. Bien que les profits soient de retour, l'investissement reste faible et les institutions financières privées recommencent à verser d'énormes bonus.

42 Cette situation n'est pas socialement et politiquement pérenne. Les syndicats craignent qu'en l'absence d'un changement radical d'orientation, le 50<sup>e</sup> Anniversaire de l'OCDE ne soit marqué par la transformation d'une crise économique et financière en une crise sociale, dont les répercussions politiques sont difficiles à prévoir.

43 Le TUAC demande à l'OCDE de profiter de l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire pour :

- Tirer les leçons de la crise et lancer une révision fondamentale des politiques qui ont mené à cette crise. Le Secrétaire général de l'OCDE a déclaré que la crise reflétait les échecs majeurs des marchés, de la gouvernance et de la régulation, et pourtant, le scénario politique actuel ressemble à un « maintien du statu quo », ou pire, à un retour aux anciennes politiques qui ont contribué à la crise ;
- Garantir que l'élargissement de l'OCDE permette d'améliorer l'efficacité de l'Organisation en privilégiant le respect des valeurs de base de la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme, ainsi qu'une économie de marché concurrentielle ;
- Renforcer les institutions du marché du travail conformément à la Stratégie révisée de l'OCDE pour l'emploi (2006)<sup>10</sup>. La Stratégie pour l'emploi reconnaissait que des institutions sociales fortes, notamment la négociation collective, associées à des systèmes bien coordonnés de relations sociales, peuvent aboutir à des résultats positifs en termes d'emploi et à une répartition plus juste des revenus. Il y a deux ans, le rapport de l'OCDE « Croissance et inégalités » (2008) a mis en lumière l'augmentation des inégalités dans presque tous les pays de l'OCDE au cours des vingt dernières années, notamment dans les marchés du travail déréglementés, tels que les États-Unis. Il est désormais reconnu, même au sein du FMI, que l'augmentation des inégalités a contribué à la formation de bulles sur les prix des actifs, financées par l'emprunt, qui ont précipité la crise ;
- Approfondir les processus de consultation avec les organismes consultatifs afin que l'élaboration des politiques de l'OCDE reflète mieux leurs expériences et apports ;
- Élargir son partenariat avec l'OIT par la validation d'un Protocole d'accord révisé.

## Conclusion

44 La réunion des ministres de l'OCDE se tiendra à l'occasion du 50<sup>e</sup> Anniversaire de l'OCDE avec, en toile de fond, le spectre de l'agitation sociale, alors que les peuples se soulèvent pour dénoncer la pauvreté, les inégalités et la corruption et demander des emplois décents pour un avenir meilleur. Il est de la responsabilité des ministres de proposer « de meilleures politiques pour une vie meilleure ».

45 La croyance en des marchés libres de toute contrainte aurait dû être anéantie par l'effondrement du secteur bancaire ; pourtant, il semble désormais que les décideurs politiques aient choisi de revenir vers les eaux tranquilles de l'orthodoxie économique. Il s'agit là d'une erreur monumentale. On ne peut pas espérer qu'un retour à des politiques qui ont échoué permette de rétablir la croissance d'une économie mondiale encore fragile, après une récession si profonde. En revanche, on peut craindre qu'il sème les germes de la crise suivante. Le TUAC cherche à s'assurer que les décideurs politiques de l'OCDE aient ce message à cœur à l'occasion du 50<sup>e</sup> Anniversaire.

---

10 « Stimuler l'emploi et les revenus », OCDE, 2006.



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE  
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC  
COOPERATION AND DEVELOPMENT  
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

## L'OCDE FACE À LA GRANDE RECESSION

DÉCLARATION DU TUAC EN VUE DU CONSEIL MINISTÉRIEL  
ET 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OCDE

PARIS 25-26 MAI 2011

[www.tuac.org](http://www.tuac.org)